



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5110070

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 12387
N/REF : 2/11/2025 0H45 C:025311 I:30138
V/REF : Contrat N°012387 du 21/10/2020

SDC 'Le Charleston'
C/O CESAR ET BRUTUS SYNDIC
57 PLACE DE LA REPUBLIQUE
69002 LYON

IMMEUBLE : LE CHARLESTON (COP)
209 AVENUE BERTHELOT
112/114 BD DES TCHECOSLOVAQUES
69007 LYON

Vaulx en Velin, le 03 Novembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : IMMEUBLE LE CHARLESTON - CONTACTER MR SARRAT -PORT.06 64441629
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme L GUITTARD

ENTRETIEN D'UN SUPPRESSEUR: 3 POMPES PEDROLO AVEC SYSTEME STADY PRES
ET UN BALLON 100L
(SURPRESSEUR SITUE DANS UN LOCAL FERME A CLEF DANS LA DESCENTE D'ACCES
DU -1 AU -1)

2 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Novembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/11/2025

Prix de base du contrat : 250,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 07/2020 Valeur : 127,5
Mois de l'indice de révision : 06/2025 Valeur : 144,6



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5110070

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien de 1 surpresseur(s)	2/AN	278,50	278,50
TOTAL H.T.				278,50
T.V.A. a 10,00%				27,85
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>306,35</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.